

SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

AU Téléméd'SIM

- > Composante : Formation continue en santé, Faculté de santé
- > Ouvert en alternance : Non

Présentation

La télémédecine (TM) comprend les activités de télé-expertise, partage d'images, tracés, observations...sans interaction en temps réel avec le patient ou le soignant requérant, et les activités de téléconsultation où le médecin requis dialogue par écrans interposés avec le patient et, éventuellement, le médecin requérant ou l'un de ses collaborateurs (IDE, pharmacien...).

Les infirmiers et autres professionnels paramédicaux pratiquent le télésoin. On peut également ajouter à ces grandes catégories d'autres activités telles que l'activité logicielle liée à la e-santé (dossier informatique partagé, logiciels d'aide à la décision médicale ou pharmaceutique...), la m-médecine (objets connectés transmettant des données physiologiques, télémessures; dispositifs de télé-assistance...) et certaines activités d'intelligence artificielle (IA) en santé dérivant des précédentes. La TM permet aujourd'hui d'intervenir médicalement dans les champs médicaux du diagnostic, du traitement et du suivi ; de l'éducation et de la sensibilisation des patients; de l'épidémiologie; mais aussi dans les domaines de la communication et de la formation des professionnels de santé.

Au-delà des considérations techniques, dans les champs de l'information et de la communication, qui ont permis l'avènement de cette nouvelle forme d'exercice médical, la TM se développe en France en partie parce qu'elle est une réponse possible à la problématique de la démographie médicale. Il existe en effet dans notre pays de fortes inégalités sociales et territoriales pour l'offre et l'accès aux soins. La TM peut être un élément de solution avec la limite, déjà identifiée, que certains territoires de faible densité médicale cumulent d'autres « fragilités » telles que population plus âgée, services publics moins accessibles et... couverture numérique aléatoire ou absente...

Objectifs

L'objectif principal du diplôme est d'être en capacité d'animer une téléconsultation et de développer la pratique de santé digitale dans sa spécialité. L'Attestation Universitaire permet de :

- * Connaître les principaux matériels et logiciels utilisés pour la pratique de la santé digitale
- * Connaître les spécificités de la relation soignant / soigné en santé digitale et les modalités pratiques des prescriptions dématérialisées
- * Connaître la réglementation, les modes de facturation et la déontologie en santé digitale
- * Acquérir la pratique des outils de santé digitale au cours de la simulation

Les + de la formation

En partenariat avec :



Organisation

Contrôle des connaissances

Validation : assiduité aux cours et contrôle continu.

Chaque module de 2 jours donne lieu à une Attestation Universitaire.

Admission

Modalités d'inscription

[CANDIDATURE EN LIGNE](#) (en fonction de la thématique choisie)

Public cible

- * internes en médecine
- * infirmières IPA
- * Pharmaciens
- * Médecins généralistes
- * Médecins spécialistes

Droits de scolarité

- * 1000 euros (+ droits universitaires)
- * ou 870 euros (+ droits universitaires) pour les internes

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Dr Séverine DUBOIS

☎ 06 65 80 72 23

✉ sedubois@chu-angers.fr

Responsable pédagogique

Martin Ludovic

✉ lumartin@chu-angers.fr

Contact administratif

Sandy CAHEN

☎ 02.41.73.58.76

✉ sandy.cahen@univ-angers.fr